



Arrêté n° 2024 - 29

Nous, Maire de la Commune d'AUBIN (AVEYRON),

VU le Code Général des Communes Territoriales, Article L 2122-18 qui confère au

Tél. : 05 65 63 14 11 Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjointes
Fax : 05 65 63 78 57 et Conseillers Municipaux,
e-mail : mairie-aubin@wanadoo.fr

VU la délibération du Conseil Municipal du 19 février 2024 fixant à 8 le nombre d'Adjointes au Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal du 19 février 2024 portant sur l'élection des Adjointes au Maire,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire pour la bonne administration de la Commune de déléguer à Mme Laurianne VINCENT, Conseillère Municipale Déléguée, les attributions suivantes relatives aux affaires scolaires,

ARRETE

Article 1er : Mme Laurianne VINCENT, 2ème Conseillère Déléguée, est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants :

- Gestion du matériel éducatif,
- Fournitures scolaires,
- Rythmes scolaires,
- Cantine
- Relations avec les A.P.E.,
- Périscolaire.

Article 2 : La présente délégation prendra fin au cas où le délégataire viendrait à cesser ses fonctions et en tout état de cause à l'expiration du mandat du Conseil Municipal.

Article 3 : La Maire de la Commune d'AUBIN est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au recueil des actes administratifs.

Article 4 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet de l'AVEYRON.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Fait à AUBIN, le 22 février 2024

La Maire,


Christine TEULIER